Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction du Patrimoine bâti
Service Energie

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Vérification et maintenance des portails, portes de garage, barrières automatiques et portes piétonnes de la Ville de Mulhouse

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026S0063
Date limite de remise des plis	**05/01/2027** à **11:30**

Sommaire

1. OBJET DU CONTRAT 3

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE 4

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS 5

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 8

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES..... 10

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Le pouvoir adjudicateur : Ville de Mulhouse
Direction du Patrimoine bâti
Représentant : Frédéric MARQUET, Maire de la Ville
Adresse : Ville de Mulhouse
2 rue Pierre et Marie Curie
68948 Mulhouse
Courriel : commande.publique@mulhouse-alsace.fr
Site internet : www.mulhouse.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur la prestation suivante : **Vérification et maintenance des portails, portes de garage, barrières automatiques et portes piétonnes de la Ville de Mulhouse**

Code CPV	Libellé CPV
CPV : 50324200-4	Services de maintenance préventive
CPV suppl. : 50710000-5	Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiment

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Vérification et maintenance des portails, portes de garage, barrières automatiques et portes piétonnes de la Ville de Mulhouse
Acheteur	Ville de Mulhouse
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec maximum
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Indiqué sur chaque bon de commande
Durée	Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché ; il est reconductible 3 fois par tacite reconduction, soit une durée maximum de 4 ans.
Délai	Le délai d'exécution des prestations est fixé pour chaque bon de commande ; il tient compte de la nature et de la quantité des prestations à réaliser ; il court à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.
Pénalités de retard	300 € par jour calendaire de retard au délai d'exécution prévu dans le bon de commande.
Variation des prix	Prix révisable (formule) : Pr = Po x [ICHT-IMEn / ICHT-IMEo]
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots. Les motifs de non-allotissement sont : risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre-décembre 2026/janvier 2027
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	janvier 2027
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	janvier 2027
Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2027
Information des candidats non retenus	janvier 2027
Signature et notification du contrat	janvier/février 2027

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu (réf. 2026S0063).

Aucun envoi complémentaire papier ne sera adressé aux opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les opérateurs économiques sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation (DCE) contient les documents suivants :

- **RC** : Règlement de consultation
- **AE** : Acte d'engagement
- **BPU-DQE** : Bordereau des Prix Unitaires valant Détail Quantitatif Estimatif

- **CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- **CCTP** : Cahier des Clauses techniques Particulières

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur https://plateforme.alsacemarchespublics.eu (réf. : 2026S0063).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est prévue dans le cadre de cette consultation.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu. (Réf. 2026S0063)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur.

En cas de problème technique rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support mis en place sur la plateforme.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture, en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Il est rappelé que la notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Les candidats ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de leur offre, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres électroniques. Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Nom de l'entreprise - N° de l'affaire + Nom de l'affaire - NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE
Ville de Mulhouse
Unité Commande Publique
2 rue Pierre et Marie Curie
Entrée A /3ème étage /Bureau 310
BP10020
68948
Mulhouse Cedex 9

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée par le candidat à un quelconque document du dossier de consultation (y compris le BPU/DQE), ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci est susceptible de rendre son offre irrégulière.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document ou DUME	Descriptif
Assurance	Copie d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la réalisation de marchés de même nature.
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Références fournitures et services	Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvés, si possible, par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du

Document ou DUME	Descriptif
	candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des soumissionnaires est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Dûment complété.
BPU/DQE	Bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE). **Ce document devra être transmis en deux exemplaires : un exemplaire au format PDF et un exemplaire au format Excel.**
Mémoire technique :	Mémoire technique comprenant : - Méthodologie d'organisation et d'exécution des prestations : organisation des visites préventives, gestion des rendez-vous (notamment pour les visites de maintenance curative), moyens mis en œuvre pour permettre une remise en état rapide - Moyens humains et compétences : effectifs dédiés, expérience sur des prestations similaires à celles du présent marché - Moyens techniques et matériels : outillage, stock de pièces courantes - Moyens de traçabilité et de reporting : exemple de rapport d'intervention - Performance environnementale : caractéristiques environnementales des véhicules mobilisés dans le cadre de l'exécution des prestations, l'optimisation des déplacements relatifs à l'exécution des prestations., gestion et du recyclage des déchets relatifs à l'exécution des prestations.

En cas de constatation d'erreurs purement matérielles ou d'erreurs de calcul dans la pièce de prix, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de procéder aux rectifications nécessaires.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des candidatures et des offres :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (55 %)	Appréciée au regard : <u>Méthodologie d'organisation et d'exécution des prestations (sous-pondération : 15 points)</u> - organisation des visites préventives - gestion des rendez-vous (notamment pour les visites de maintenance curative) report le cas échéant (moyens mis en œuvre pour permettre une remise en état rapide) <u>Moyens humains et compétences (sous-pondération : 15 points)</u> - effectifs dédiés à l'exécution du présent accord-cadre - expérience sur des prestations similaires à celles du présent marché <u>Moyens techniques et matériels (sous-pondération : 15 points)</u> - outillage - stock de pièces courantes <u>Moyens de traçabilité et de reporting (sous-pondération : 10 points)</u> - qualité du rapport d'intervention et suivi des équipements (pertinence de la trame proposée, clarté des informations transmises
2. Prix (40 %)	Apprécié au regard du montant total issu du DQE. Le BPU valant DQE comporte, à la suite du total HT, des taux de marge applicables aux matériels en intervention corrective. Ces taux seront contractualisés en cas d'attribution mais ne sont pas pris en compte dans la notation du critère prix.
3. Performance environnementale (5 %)	Appréciée au regard : - des caractéristiques environnementales des véhicules mobilisés dans le cadre de l'exécution des prestations. - de l'optimisation des déplacements relatifs à l'exécution des prestations. - de la gestion et du recyclage des déchets relatifs à l'exécution des prestations.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (de moins de 6 mois).
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (de moins de 6 mois).
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (de moins de 3 mois).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://plateforme.alsacemarchespublics.eu**.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : secnum@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021